





Informations de base	
<b>2005/2211(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety  <b>Subject</b> 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme		TITLEY Gary (PSE)	11/10/2005
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Réseaux de communication, contenu et technologies			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/09/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0431 	Résumé
17/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/03/2006	Vote en commission		Résumé
27/03/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0072/2006	
27/04/2006	Décision du Parlement	T6-0183/2006	Résumé
27/04/2006	Résultat du vote au parlement		
27/04/2006	Débat en plénière		

27/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		
------------	----------------------------------	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2211(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/6/31686

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE367.657</a>	04/01/2006	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE367.995</a>	02/02/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0072/2006</a>	27/03/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0183/2006</a>	27/04/2006	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">COM(2005)0431</a>	14/09/2005	<a href="#">Résumé</a>

## Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety

2005/2211(INI) - 27/04/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative de M. Gary **TITLEY** (PSE, UK) en réponse à la communication de la Commission sur l'introduction du système « eCall » en vue d'accroître la sécurité routière. Les députés se félicitent du fait que quatre États membres ont signé le protocole d'accord sur le système « eCall », à savoir la Grèce, l'Italie, la Lituanie et la Slovénie, rejoignant les signataires actuels que sont la Finlande, la Suède et, plus récemment, Chypre. Ils se disent encouragés par l'engagement pris par d'autres États membres, qui ont déjà ouvert le processus de signature du protocole d'accord (République tchèque, Danemark, Pays-Bas et Allemagne) et invitent tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à manifester leur volonté politique d'agir dans ce sens.

Les députés rappellent qu'une majorité d'États membres a tardé à encourager l'utilisation du numéro d'appel d'urgence unique européen (le 112). Ils appellent en outre les vingt-cinq à mener à bonne fin le plus rapidement possible la mise en œuvre du service E112 et à prendre des mesures pour assurer l'infrastructure appropriée dans les centres de réception des appels d'urgence (ex : formation linguistique, disponibilité, localisation et traitement des appels) afin d'améliorer le traitement des « eCalls ».

Bien que le système soit prévu pour les véhicules légers, le Parlement estime qu'à terme, le système « eCall » devrait être utilisé par tous les véhicules, y compris les poids-lourds. Les députés souhaitent en outre que le coût de l'introduction d'« eCall » ne soit pas être plus élevé dans les régions rurales, isolées ou soumises à des contraintes permanentes, et demandent à toutes les parties concernées de coopérer afin de définir des incitations pour accélérer la mise en place du système.

Les autorités des États membres sont invitées à incorporer des informations sur le système « eCall » dans leurs campagnes de sécurité routière.

# Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety

2005/2211(INI) - 14/09/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : déployer le système d'appel d'urgence automatique paneuropéen embarqué dans les voitures (« eCall »).

CONTENU : la présente communication, qui porte sur les mesures pratiques à prendre d'urgence pour déployer l'appel d'urgence embarqué paneuropéen (« eCall »), est la première mesure dans le cadre de l'initiative i-2010 introduisant un programme phare intitulé « Voiture intelligente ».

Le système « eCall » permettra l'émission automatique en cas d'accident d'un appel d'urgence vers le centre de réception et de traitement des appels le plus proche. En cas de collision, le système eCall appellera les services de secours - qui peuvent être joints dans toute l'Europe en formant le numéro d'appel d'urgence unique, le 112 - dans un centre public de réception des appels d'urgence (PSAP – Public Service Answering Point) et indiquera exactement le lieu de l'accident. Un eCall peut être déclenché automatiquement ou manuellement par une personne se trouvant dans le véhicule.

Grâce aux informations permettant une localisation précise, le temps de réponse des services de secours sera considérablement réduit, ce qui permettra de sauver des vies et de diminuer la gravité des blessures. Selon une analyse réalisée dans le cadre du projet E-MERGE financé par la Commission européenne, un système d'appel d'urgence indiquant l'emplacement exact des accidents aux PSAP et aux services d'urgence permettra de réduire le délai d'arrivée des secours sur le lieu de l'accident d'environ 50% dans les zones rurales et de 40%, dans les zones urbaines.

Des progrès sensibles ont été effectués sur la voie du déploiement à grande échelle du système « eCall ». L'« eCall Driving Group » a été créé pour préparer sa mise en oeuvre avec 2009 comme année cible pour le déploiement complet. En réaction à la lenteur des progrès dans les États membres, la présente communication demande instamment aux autorités nationales et régionales d'agir et d'investir dans les structures de soins d'urgence nécessaires au fonctionnement de l'eCall en vue d'un lancement à l'échelle européenne en 2009, et à promouvoir l'eCall dans les enceintes nationales et internationales. La communication présente le schéma directeur pour le déploiement à grande échelle du système eCall.

Selon la Commission, « eCall » pourrait sauver jusqu'à 2500 vies par an et aura des avantages socio-économiques substantiels. La technologie est prête et l'industrie est motivée. Les États membres doivent maintenant s'engager et investir dans l'infrastructure nécessaire dans leurs services d'intervention d'urgence. La modernisation des services d'intervention d'urgence est coûteuse, mais le rapport coût/avantages estimé est favorable. La Commission invite les États membres à agir immédiatement sur la base des recommandations de la présente communication. Elle suivra les progrès de près et au cas où le lancement du système « eCall » ne progresserait pas selon le calendrier présenté, elle envisagera d'autres mesures.